

ACTION SOCIALE**Ateliers 2016-2017 d'aides aux aidants familiaux**

Convention avec ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique locale en faveur des personnes retraitées, et afin d'apporter une aide aux aidants familiaux dont le parent souffre de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, la municipalité propose de soutenir les actions d'information et de formation déployées par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Pour ce faire, fin 2016 début 2017, des ateliers d'aide seront organisés par l'organisme de formation ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation, la municipalité se chargeant de porter la démarche en faveur et auprès des aidants familiaux ou naturels des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées dont elle assure ou coordonne la prise en charge.

ASTER-ingénierie, Conseil et Formation s'inscrit dans la mesure 2 du Plan national Alzheimer visant à offrir aux familles accompagnant un parent atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée des connaissances et des outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation aidant-aidé.

A ce titre, une convention est établie entre la Ville et ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation.

Les cinq ateliers proposés en 2016-2017 concerneront 15 aidants au maximum chacun afin de permettre un accompagnement dynamique et individualisé :

- « Informations aux primo-aidants » permettant de donner des pistes aux aidants sur les démarches à effectuer, les partenaires et les structures à solliciter,
- « Connaissances de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés » (Symptômes, troubles et évolution),
- « Maintenir la mobilité et sécuriser le logement »,
- « Se préserver pour continuer à aider »,
- « Comment réagir face aux difficultés du quotidien ».

Ces ateliers seront donnés gratuitement dans les logements-foyers Chevaleret, Croizat et Casanova. Aucune participation ne sera demandée aux participants.

Par ailleurs, l'organisation de ces ateliers et notamment la rémunération du personnel d'intervention est intégralement prise en charge par ASTER, la ville n'engageant aucune dépense à ce titre.

Compte tenu de l'intérêt social de ces ateliers et de leur offre préventive, je vous demande :

- ✓ de décider, dans le cadre de l'action sociale facultative, de l'organisation de ces ateliers pour 2016-2017,
- ✓ d'approuver la convention de partenariat avec l'organisme ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation.

P.J. : Convention

ACTION SOCIALE

26) Ateliers 2016-2017 d'aides aux aidants familiaux

Convention avec ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la politique locale menée par la municipalité en faveur des personnes retraitées,

considérant que les ateliers gratuits d'information et de formation destinés aux aidants familiaux ou naturels de malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, organisés par ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation s'inscrivent dans la mesure 2 du Plan national Alzheimer et dans les actions d'information et de formation de l'ARS,

considérant que les ateliers proposés permettent aux aidants familiaux d'un parent atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée un accompagnement efficace et rassurant en leur apportant des connaissances et des outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation aidant-aidé,

vu la convention ci-annexée,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE dans le cadre de l'action sociale facultative, la convention de partenariat avec ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation encadrant l'organisation de cinq ateliers de prévention et d'aide pour 2016-2017 et AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec cet organisme ainsi que ces éventuels avenants.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 SEPTEMBRE 2016